



*des regroupements provinciaux
d'organismes communautaires et bénévoles*

Racisme systémique : ce problème que l'on refuse d'aborder !

Mémoire présenté au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
dans le cadre de la consultation «Valorisation de la diversité
et lutte contre la discrimination»
Novembre 2017

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
1, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2X 3V8
Tél. : (514) 844-1309 • Fax : (514) 844-2498
info@trpocb.org • www.trpocb.org

Présentation de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) est formée de 43 regroupements nationaux, actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.).

À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) de toutes les régions. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, etc. Par, pour et avec les communautés dont ils sont issus, les OCASSS sont autant de réponses collectives à une quête de justice sociale. Avec leurs actions innovatrices, leurs pratiques originales et leur vision globale, ils atteignent tous les milieux et constituent des ressources aussi variées qu'essentielles. Plus de deux millions de citoyennes et citoyens s'y retrouvent pour renforcer des milliers de communautés.

Lieu de mobilisation, de concertation et de réflexion, la Table développe des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population. La Table est membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome, de la Ligue des droits et libertés du Québec, de la Coalition Solidarité Santé et de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

1. Les 43 regroupements membres de la Table : un mouvement démocratique

Les regroupements provinciaux démontrent quotidiennement la pertinence de leurs analyses et l'importance de leur apport à la société québécoise. Par leur rayonnement, leurs expertises et les alliances qu'ils forment au sein de divers mouvements sociaux, ils jouent un rôle essentiel auprès de la population et auprès de leurs membres :

- en regroupant des milliers d'organismes répartis dans toutes les régions québécoises;
- en favorisant la participation de milliers de citoyenNEs aux débats de société, en plus d'y contribuer comme regroupements;
- en agissant en amont des difficultés, par leur travail de prévention et de promotion de la santé globale des personnes et de la société;
- en s'alliant aux divers mouvements sociaux, notamment pour s'opposer à la marchandisation et à la privatisation des services publics;
- en favorisant l'exercice de la démocratie au sein des groupes et dans la société en général;

- en participant à de nombreuses instances consultatives gouvernementales et en facilitant la participation des groupes de base, autant que de la population;
- en défendant l'autonomie, les pratiques du mouvement communautaire autonome et leur apport à la société;
- en renforçant la capacité d'agir des communautés et la solidarité, par une approche « PAR-POUR-AVEC »;
- en agissant dans une visée de transformation sociale et d'éducation populaire;
- en s'opposant aux mesures et décisions qui appauvrissent la population et détruisent le filet social et compromettent le respect et l'exercice des droits économiques et sociaux;
- en défendant les intérêts de la population dans son ensemble, et non des intérêts spécifiques ou corporatistes;
- en incitant l'État à assumer pleinement ses responsabilités envers la population et en le tenant redevable envers celle-ci.

Les regroupements membres de la Table incarnent ces caractéristiques en intervenant sur des thématiques spécifiques :

En matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, en soutenant les femmes et les enfants qui en sont victimes par de l'hébergement, la sensibilisation de la population et l'éducation à la non-violence, par la défense des droits, etc.:

- À cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence
- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- Regroupement des auberges du cœur du Québec
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- Regroupement des organismes Espace du Québec
- Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

En situation d'urgence, par de l'écoute et du soutien aux personnes et dans la défense et l'expression de leurs droits :

- Association des centres d'écoute téléphonique du Québec
- Association québécoise de prévention du suicide
- Fédération des Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
- Regroupement des organismes de justice alternative du Québec
- Association des organismes de justice alternative du Québec

En soutien aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de santé physique, de dépendances, d'itinérance, de discriminations, des personnes handicapées, par des actions visant la fin des exclusions liées à ces conditions, par des ressources variées, la défense de leurs droits, l'entraide, etc.

- Association canadienne pour la santé mentale Division du Québec
- Association des groupes d'intervention en défense de droit en santé mentale du Québec
- Association québécoise des centres d'intervention en dépendance
- Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
- Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale
- Regroupement des associations de parents PANDA du Québec
- Regroupement des associations de personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec
- Regroupement des organismes communautaires pour le Travail de rue
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec

En soutien auprès des proches aidants, en favorisant le parrainage et l'entraide intergénérationnelle:

- Association des Grands Frères et des Grandes Soeurs du Québec
- Intergénération Québec
- Regroupement des aidants naturels du Québec
- Regroupement québécois du parrainage civique

En soutien aux femmes, aux jeunes, aux parents, aux personnes âgées, aux communautés ethnoculturelles par l'entraide, l'empowerment et par des lieux pour briser l'isolement :

- Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
- Association québécoise des centres communautaires pour aînés
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- L'R des Centres de femmes du Québec
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- Réseau québécois d'action pour la santé des femmes

En matière de planification des naissances, de périnatalité, de soutien à l'allaitement et de soutien aux parents de jeunes enfants :

- Fédération du Québec pour le planning des naissances
- Fédération Nourri-Source
- Premiers Pas Québec
- Regroupement Naissance-Renaissance

En matière de sécurité alimentaire :

- Banques Alimentaires du Québec
- Regroupement des cuisines collectives du Québec
- Regroupement des Popotes roulantes

2. Les fondements de l'analyse de la Table et de ses membres

Les déterminants sociaux de la santé. Depuis sa création, la Table place les déterminants sociaux de la santé au centre de son analyse de la santé, du bien-être et de la justice sociale. Les déterminants sociaux de la santé sont les caractéristiques de la société dans laquelle les gens vivent et qui déterminent les habitudes de santé des personnes. Ainsi, pour la Table, la santé n'est pas qu'une question de choix individuels, mais est intimement liée à l'environnement social, économique et culturel dans lequel les personnes évoluent. Agir sur les déterminants de la santé demande une réponse collective, une vision à long terme et indépendante des agendas politiques.

En 1948, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que la santé va au-delà de l'absence de maladie : elle est « un état de complet bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Pour répondre à ses obligations concernant la santé et le bien-être de sa population, un État devrait mettre en place des politiques qui prennent en compte et agissent positivement sur ces déterminants.

Au Canada, la recherche identifie généralement 14 déterminants sociaux de la santé :

- Chômage/sécurité d'emploi
- Éducation
- Emploi/conditions de travail
- Exclusion sociale
- Filet de sécurité sociale
- Insécurité alimentaire
- Logement
- Services de santé
- Contexte de la petite enfance
- Handicap
- «Race»
- Revenu
- Sexe
- Statut d'Autochtone

Mais cette liste n'est ni exhaustive, ni exclusive : plusieurs modèles existent.

Notons par ailleurs que ces différents déterminants n'agissent pas manière séparée, mais s'influencent, s'entrecroisent. L'analyse intersectionnelle permet de mieux comprendre cet enchevêtrement et de comprendre les situations complexes que peuvent, par exemple, vivre une femme noire mal-logée ou un homme autochtone vivant avec un handicapé.

Le respect des droits humains. La *Déclaration universelle des droits de l'homme*, le *Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* ainsi que la *Charte des droits et libertés du Québec* sont des

textes fondamentaux pour orienter les actions de l'État québécois. Ils affirment des droits inaliénables, dont celui à la santé.

Le droit à la santé est un droit fondamental de l'être humain, indissociable des autres droits. Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint, lui permettant de vivre dans la dignité.

Art. 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)

Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent.

Art. 45 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec

Ces documents garantissent aussi les droits à :

- un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. [Art. 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme]
- des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent. [Art. 45 de la Charte des droits et libertés du Québec]
- à la sécurité sociale, y compris les assurances sociales. [Art. 9 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC)]

Puisque les droits sont interdépendants et interreliés, le droit de jouir du meilleur état de santé possible implique l'existence de conditions de vie et de travail qui favorisent la santé et l'égalité, sans distinction sur la base de la «race», de l'origine ethnique ou nationale et de la couleur. Il est donc essentiel de travailler sur la réalisation de l'ensemble des droits.

3. Consultation «Valorisation de la diversité et lutte contre la discrimination» : on ne parlera ni de racisme, ni de son aspect systémique

Dans la perspective des déterminants sociaux de la santé et des droits humains, la Table déplore le détournement de la *Consultation sur la discrimination systémique et le racisme* au profit d'un exercice lié strictement à la problématique de l'emploi.

La Table dénonce cette décision qui place les institutions publiques du Québec à l'abri d'un examen du caractère systémique de leurs pratiques et politiques. La Table s'oppose également à la manière de poser

le problème. Elle rejette entièrement l'idée d'instrumentaliser les personnes racisées afin qu'elles répondent « aux défis de pénurie de main-d'œuvre ainsi qu'au défi démographique à Québec et dans les régions », tel que précisé par le ministre Heurtel.

La Table déplore qu'il ne soit plus question de discrimination ni de racisme systémique et que les personnes racisées ne soient plus au centre de la démarche, comme elles devaient l'être tout au long du processus. La démarche consiste plutôt en une tournée préélectorale de deux ministres sur le thème de l'emploi. Le champ d'analyse a été considérablement réduit en excluant de la démarche plusieurs enjeux, notamment l'éducation, logement, la participation citoyenne et le système de santé et de services sociaux, sujets qui préoccupent grandement la Table.

La démarche proposée antérieurement permettait de dresser un portrait précis des discriminations basées sur la « race », l'origine ethnique ou nationale et la couleur vécues dans chacun de ces secteurs. Elle amenait également à évaluer la réalisation des droits, notamment le droit à l'égalité, tout en tenant compte de l'interdépendance de chacun de ces droits et de leur impact respectif sur la réalisation des autres droits. Le gouvernement a plutôt choisi de subordonner la réalisation de tous ces droits à celui d'avoir un emploi, ce qui rend l'exercice totalement superficiel.

À aucun moment lors de son annonce, ni dans son communiqué, le ministre Heurtel ne réfère à la dimension systémique de la discrimination à laquelle sont confrontées les personnes racisées. La Table craint que la nouvelle approche ne présente dès lors la discrimination comme de regrettables gestes individuels. Le gouvernement renonce ainsi à aborder la problématique d'un point de vue structurel et à formuler des solutions systémiques pertinentes.

Enfin, la Table dénonce vivement le fait que, dans son message, le gouvernement confond encore une fois les QuébécoisEs raciséEs avec des personnes immigrantes: il est choquant de prétendre que les premiers aient à entreprendre des démarches d'intégration pour se trouver un emploi ou devenir membres à part entière de leur société.

4. Conclusion – Pour une discussion collective sur le racisme systémique

La tenue d'une Commission sur la discrimination systémique et le racisme demeure essentielle afin de mettre en examen l'ensemble des institutions et de l'appareil gouvernemental afin que les personnes racisées puissent, notamment, jouir pleinement du meilleur état de santé possible.

C'est pourquoi la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles recommande :

- **Que le gouvernement du Québec tienne une commission sur la discrimination systémique et le racisme.**